



# RÉGLEMENT DÉFI DES ORNI 2023

samedi 27 mai 2023 · Korejou

Le défi des Objets Roulants Non Identifiés (ORNI) consiste en un défilé et une course d'engins originaux, farfelus et insolites. L'objectif est de personnaliser son ORNI selon ses goûts et ses idées, sans oublier d'y associer le déguisement du pilote et de l'équipage.

- ✓ **Ce concours est accessible à toutes et tous, en solitaire ou par équipes**
- ✓ **Chaque participant devra être assuré en responsabilité civile**
- ✓ **Les participants mineurs devront, eux, être accompagnés d'un adulte**

## ARTICLE 1 · ASPECTS TECHNIQUES DE L'ORNI

- La taille du véhicule ne pourra être **supérieure à** :
  - 2m50 de long
  - 1m50 de large
  - 2m de haut
- La garde au sol doit être entre 10 et 30 cm
- Le véhicule est non motorisé
- Le siège du conducteur devra être au plus près du châssis
- Les roues sont de préférence gonflables, elles ne pourront pas être en plastique
- Pas de pare-brise
- Équipé d'un système
  - de freinage : des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues et sur le même train de roues. Pas de freins au sol.
  - de direction : le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction de l'engin
- Avec ou sans pédale
- Mono ou multi-places

## ARTICLE 2 · MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés ont une épaisseur au-dessus de 4mm et sont non tranchants. Ils ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (ex : si bords tranchants à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

### ARTICLE 3 · ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Obligatoire

- Casque (de vélo, de moto ou de ski) ajustable et avec attaches fermées
- Tenue couvrante :
  - haut à manche longue
  - gants couvrant intégralement les mains
  - pantalon long
  - chaussures fermées

#### Préconisation

- Port de genouillères et coudières

### ARTICLE 4 · SÉCURISATION

La commune de Plouguerneau s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlements techniques et sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles et des barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec l'organisation. Un dispositif prévisionnel de secours est mis en place en partenariat avec la SNSM.

### ARTICLE 5 · ÉPREUVES

- Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée
- Le concours de la plus « belle » caisse à savon sera organisé et jugé par le jury sur des critères esthétiques, d'originalités

### ARTICLE 6 · CONTRÔLE

Les constructions qui ne seront pas jugées fiables (sécurisées) seront refusées. Un contrôle du véhicule et des équipements de sécurité sera effectué à la présentation et avant le départ de la course.

### ARTICLE 7 · RESPONSABILITÉS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incident, ou d'accident au cours de cette manifestation dû au non-respect du règlement et ne pourront être tenus responsables. Chaque personne doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconques accidents survenus aux participants. Le fait de participer au défi des ORNI implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui devra être signé par les candidats et précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

## ARTICLE 8 · PIÈCES À JOINDRE

Pour valider son inscription, les pièces suivantes seront à remettre signées entre le 13 avril et le 20 mai à **mairie@plouguerneau.bzh** ou à l'accueil de la mairie ou à remplir via les formulaires ouverts sur le site web de la mairie :

- le règlement signé par le ou les pilotes
- le bulletin d'inscription de l'équipage (page 3)
- la décharge de responsabilité (page 4)
- l'attestation de responsabilité civile de chaque pilote

Le fait de participer au défi des ORNI implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui devra être signé par les candidats et précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_

Signature(s) précédé de la mention « Lu et approuvé » :

# BULLETIN D'INSCRIPTION

ORNI 2023 · SAMEDI 27 MAI 2023 · KOREJOU

Nom de l'équipe : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

## ACCORD PARENTAL POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

Je soussigné(e) / nous soussignons (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Parent(s) de : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant à participer à la course d'ORNI organisée par la Commune de Plouguerneau le 27 mai 2023.

Fait le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

Signature(s) : 

--

# DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

ORNI 2023 · SAMEDI 27 MAI 2023 · KOREJOU

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ décharge la commune de Plouguerneau de toute responsabilité lors du défi des ORNI du 27 mai 2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de la Commune de Plouguerneau. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation au défi des ORNI.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit la Commune de Plouguerneau d'exclure ma participation à la course.

Fait le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

Signature :

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ décharge la commune de Plouguerneau de toute responsabilité lors du défi des ORNI du 27 mai 2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de la Commune de Plouguerneau. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation au défi des ORNI.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit la Commune de Plouguerneau d'exclure ma participation à la course.

Fait le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

Signature :